

# Les transports collectifs sont la clé d'une véritable transition socio-écologique

**Que le gouvernement du Québec s'engage à revoir la fiscalité afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable tout en s'intégrant dans une perspective de justice sociale**

- 1 Que les piétons, les cyclistes et les usagers du transport collectif aient droit à une compensation financière pour leurs déplacements pour aller au travail qui soit comparable à la valeur des stationnements offerts par les employeurs à leurs employés (principe de l'allocation équitable de stationnement ou Parking Cash Out);
- 2 Que le gouvernement s'engage à revoir la fiscalité afin de mettre en œuvre des incitatifs utilisant l'écofiscalité pour favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique de mobilité durable tout en s'intégrant dans une perspective de justice sociale, notamment via une réforme écologique de la fiscalité.

## **L'écofiscalité, c'est quoi ?**

Selon le GRAME, on peut considérer l'écofiscalité comme un sous-groupe bien particulier dans la grande famille des outils fiscaux. L'écofiscalité ("écologique" + "fiscalité") serait ainsi l'application de divers outils fiscaux à des fins de préservation de l'environnement.<sup>33</sup>

La dépendance au transport individuel motorisé est l'une des principales sources de pollution au Québec, contribuant de manière significative aux émissions de gaz à effet de serre (GES). En ajustant la fiscalité, l'État peut encourager des pratiques de mobilité qui réduisent cet impact, en créant des incitatifs pour l'utilisation des transports collectifs, du vélo et de la marche, tout en décourageant l'usage de la voiture personnelle. **Combinée à un financement massif des alternatives à la voiture et à des mesures plus contraignantes, l'écofiscalité pensée dans une perspective de justice sociale peut être un outil important pour la mobilité durable.** Par exemple, une réforme de l'écofiscalité – intégrant des frais de stationnement pour les véhicules ou des crédits pour l'usage de transports verts – permettrait de rendre visibles les coûts environnementaux réels de l'utilisation d'un véhicule personnel. Ces mesures soutiendraient directement les objectifs de la Politique de mobilité durable, en favorisant une transition vers des options de transport moins polluantes et plus adaptées aux enjeux climatiques actuels.

<sup>33</sup> GRAME. Qu'est-ce que l'écofiscalité? <https://grame.org/blogue/quest-ce-que-lecofiscalite/>

## Pour une réforme de la fiscalité fondée sur les principes de justice sociale

**Il faudra faire preuve de vigilance afin de ne pas pénaliser et marginaliser davantage les personnes n'ayant pas d'autres options à la voiture ou pour lesquelles prendre la voiture représente la seule alternative réellement viable et pratique.** L'écofiscalité, bien qu'importante, doit être complétée par la mise en place de réseaux de transports collectifs et actifs attrayants, accessibles et abordables. De plus, l'écofiscalité est un outil fiscal de nature incitative, et celle-ci est bien plus efficace combinée à des réformes politiques plus contraignantes comme avec des taxes.<sup>34</sup>

Ainsi, pour être efficace et légitime, cette réforme fiscale doit se faire en intégrant des principes de justice sociale. Le concept de « Parking Cash Out » (ou allocation équitable de stationnement) répond à cette exigence : alors que de nombreux employeurs offrent des stationnements gratuits aux automobilistes, les piétons, cyclistes, et usagers du transport en commun n'ont souvent aucun avantage équivalent. Ce programme propose une allocation financière à ceux qui choisissent des modes de transport actifs ou collectifs, reconnaissant leur contribution à la réduction des impacts environnementaux.

En outre, une réforme de la fiscalité qui impose davantage les pollueurs et soutient financièrement ceux qui font des choix durables serait juste. En responsabilisant les acteurs polluants, notamment les entreprises qui produisent de grandes émissions de GES et les individus les plus riches, cela permet de diriger les fonds vers le financement du fonctionnement, de l'abordabilité et de l'accessibilité des infrastructures, comme les transports collectifs, favorisant ainsi une meilleure équité dans l'accès aux moyens de déplacement.

---

<sup>34</sup> GRAME. Qu'est-ce que l'écofiscalité? <https://grame.org/blogue/quest-ce-que-lecofiscalite/>